

« Je vous demande mille pardons, mes chers Confrères, si je jette l'allarme parmi vous, mais je suis moi-même au désespoir, je ne saurois me permettre aucune réflexion. Si vous m'aviez consulté ! Si vous aviez eu en moi plus de confiance ! les larmes et les sanglots m'étouffent.

« Que ce soit entre nous, mes chers Confrères, je vous le demande en grâce ; je trahis la confiance avec laquelle MM. de Vergennes et de Calonne m'ont parlé, je n'ai pas la permission de vous en instruire, mais je suis toujours porté d'inclination à vous faire part de tout ce qui est relatif à la confiance dont vous m'honorés.

« Recevez avec mes regrets l'assurance du sincère et respectueux attachement avec lequel j'ai l'honneur d'être, Messieurs et chers confrères, votre très humble et très obéissant serviteur ».

Cette lettre n'eut pas l'effet de produire sur les recteurs une émotion aussi vive que celle que son auteur avait ressentie. On en pourra juger par cette réponse qu'à la date du 3 juin ils adressent au comte de Cordon et qui traduit bien les sentiments dont ils étaient alors animés :

« ... Nous commençons par vous témoigner combien nous sommes affectés de l'excès de la douleur dans laquelle vous paroissés plongé ; c'est la seule chose, nous vous le certiffions, à laquelle nous serions vraiment sensibles ; car les reproches, que nous ne pouvons attribuer qu'aux personnes qui ont intérêt à l'exécution du projet de la Douane, sur l'envoi de nos mémoires et de nos délibérations à tous les membres du Conseil ainsi que sur le mot *obtempérer* et les prétendues cabales et intrigues, sont pitoyables.

« A qui pouvions-nous adresser notre réclamation, sinon aux juges du tribunal dont émanoit la décision qui l'excitoit ; M. de Vergennes et M. de Calonne ne nous ont jamais écrit qu'ils prenoient intérêt au projet du transport de la Douane ; ils n'ont point répondu à nos mémoires ; l'arrêt nous a été envoyé par M. l'Intendant comme l'ouvrage du Conseil ; dans cette position, supposer qu'en cherchant à éclairer les membres qui le composent nous avons voulu compromettre ces Ministres, c'est nous prêter gratuitement des idées absurdes, ridicules et inconciliables avec les sentimens dont nous sommes pénétrés pour les bienfaits qu'ils ont répandus sur notre hôpital.

« Quant au mot *obtempérer*, l'on sait qu'il est le synonyme d'obéir,